

## APERÇU COMMERCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le gouvernement égyptien a reconnu qu'il fallait à tout prix opérer des réformes en profondeur pour régler les problèmes économiques du pays. Dans le cadre de consultations intenses et répétées avec la Banque mondiale et le FMI, le gouvernement a élaboré un plan de réforme économique visant à redresser les déséquilibres macroéconomiques et à réorienter l'économie vers les mécanismes du marché et le secteur privé. À la fin de 1990 et au début de 1991, le gouvernement a adopté d'importantes mesures pour réduire son déficit budgétaire et réformer son système monétaire. C'est ainsi qu'il a déréglementé les taux d'intérêt, renforcé le système bancaire et mis en place un régime de change axé sur le marché, qui fonctionne bien.

Le gouvernement a établi un cadre juridique afin de soumettre les sociétés publiques à l'épreuve des forces du marché et de permettre la vente de certaines entreprises à des intérêts privés. La suppression du contrôle des prix dans le secteur public et la libéralisation du commerce extérieur et des investissements privés se poursuivent. Les progrès réalisés dans les années 1990 sont encourageants et la nouvelle orientation économique laisse présager que l'Égypte continuera à prospérer.

En 1994, la politique économique sera axée principalement sur des réformes d'ordre microéconomique touchant notamment la privatisation et la restructuration des entreprises publiques, la libéralisation du commerce et la promotion du secteur privé par la déréglementation des activités commerciales et d'investissement. Toutefois, ces réformes sont plus délicates, du point de vue politique, que les réformes fiscales et monétaires qui faisaient l'objet de l'accord conclu entre l'Égypte et le Fonds monétaire international. Ainsi, ces réformes risquent beaucoup plus d'être reléguées au second plan en raison des préoccupations du gouvernement au sujet de la stabilité politique du pays.

L'Égypte est membre de diverses organisations internationales telles les Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et la Ligue arabe. Bien que l'Égypte exporte du pétrole, elle n'est pas membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Elle a conclu un accord commercial préférentiel avec la CE qui lui assure des réductions tarifaires substantielles sur une grande variété de produits exportés en Europe.

La libéralisation du commerce est une question délicate, d'autant plus qu'en cette matière le gouvernement subit de fortes pressions de la part de groupes d'intérêts. Quoi qu'il en soit, on prévoit que le gouvernement apportera d'autres modifications tarifaires en 1994. Le taux de droits maximum, qui est actuellement de 80 p. 100, sera réduit à 70 p. 100 à la fin de 1993, à 60 p. 100 à la fin de 1994 et à 50 p. 100 à la fin de 1995. Le gouvernement a promis d'éliminer toutes les barrières non tarifaires au commerce, y compris l'interdiction officielle d'importation de vingt-six articles. Toutefois, l'adoption inattendue de nouvelles barrières non tarifaires, comme les règlements en matière de contrôle de la qualité actuellement imposés par le gouvernement pour protéger les entreprises locales, demeurera un problème pendant toute la période de prévision.